



Arcueil, le 28 mars 2024

LA PRÉSIDENTE

N° 0247/FCD/Présidente

Objet : coût de la licence fédérale – saison 2025/2026.

Pièce jointe : répartition du montant de la licence 2025/2026.

Référence : note n° 3000/FCD/ASSURANCES du 1^{er} juillet 2023.

Mesdames, messieurs des structures fédérales,
Messieurs les présidents de ligue,
Mesdames, messieurs les présidents de club,

La licence fédérale est délivrée obligatoirement à tous les adhérents des clubs affiliés. Elle matérialise le lien juridique entre son titulaire et la Fédération des clubs de la défense (FCD). Cette obligation relève du Code du sport (article L.131-6).

Licence multisports et multi-activités, elle ouvre droit au licencié à participer à l'ensemble des activités que la fédération, ses organes déconcentrés (ligues) ou les clubs affiliés organisent à des fins de loisirs ou de compétition. Elle permet une pratique sécurisée pour une grande diversité d'activités (sportives et culturelles). Pour un coût très attractif, elle comporte une couverture assurance de grande qualité (cf. note assurance en référence).

Outre ce lien juridique et assurantiel, il est à noter que le modèle économique du mouvement fédéral repose majoritairement sur les recettes de cette licence (57% du budget fédéral ou 82% hors subventions ministérielles).

Lors de notre assemblée générale du samedi 6 avril 2024 à Bordeaux, il sera demandé aux clubs affiliés de valider l'augmentation de la licence de trois euros, soit 22 €, à compter de la saison 2025/2026, en raison de facteurs multiples qui vous sont précisés ci-dessous.

Il s'agit, d'abord, de procéder à un rattrapage de deux années de forte inflation (+10,1%), ensuite, de répondre aux besoins exprimés par la plupart des ligues d'un soutien financier accru (notamment une aide à l'emploi à hauteur d'1,5 ETP, sachant que la FCD soutient aujourd'hui les ligues à hauteur de 1 ETP), et enfin, pour la fédération, de faire face à la forte augmentation des charges de nos manifestations (sportives et culturelles, incluant les frais de déplacement et d'hébergement, de locations de lieux...) et de nos systèmes d'information.

LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

Trois euros supplémentaires représentent une augmentation de 15,8 % avec une quasi-répartition en trois tiers, l'un pour les clubs (licenciés), l'autre pour les ligues et le troisième pour la FCD. Sa répartition est la suivante :

- 0,60 € (20%) d'augmentation sur l'allocation de fonctionnement reversée aux ligues,
- 1,33 € (50%) d'augmentation sur l'aide à l'emploi salarié reversée aux ligues (1,5 ETP par ligue),
- 1,07 € (30%) d'augmentation des charges fédérales (toutes charges comprises).

Cette augmentation ne remet pas en cause le caractère particulièrement concurrentiel de la licence FCD, au regard du coût des autres licences en vigueur dans la quasi-totalité des fédérations sportives, d'autant que la licence fédérale couvre toutes les activités, sportives, culturelles, du loisir à la compétition sans distinction de catégorie.

Pour illustrer au mieux notre propos, vous trouverez en annexe le tableau de la répartition par charge du montant de la licence 2025/2026.

J'espère vous retrouver nombreux à Bordeaux pour notre assemblée générale 2024. Cette assemblée générale sera spéciale car électorale et choisira donc une équipe dirigeante renouvelée, respectant totalement la notion de parité, telle que votée par le législateur (cf. loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France).

Je vous prie d'agréer, mesdames, messieurs, l'expression de ma considération distinguée et amicale.

Général de division Anne-Cécile ORTEMANN
Présidente de la Fédération des clubs de la défense



Copies à :

- Directeur général/FCD – *courriel*
- Commissaire aux comptes/BDO IDF – *courriel*
- Cabinet expert-comptable/SOGOREC – *courriel*
- Services/FCD – *courriel*

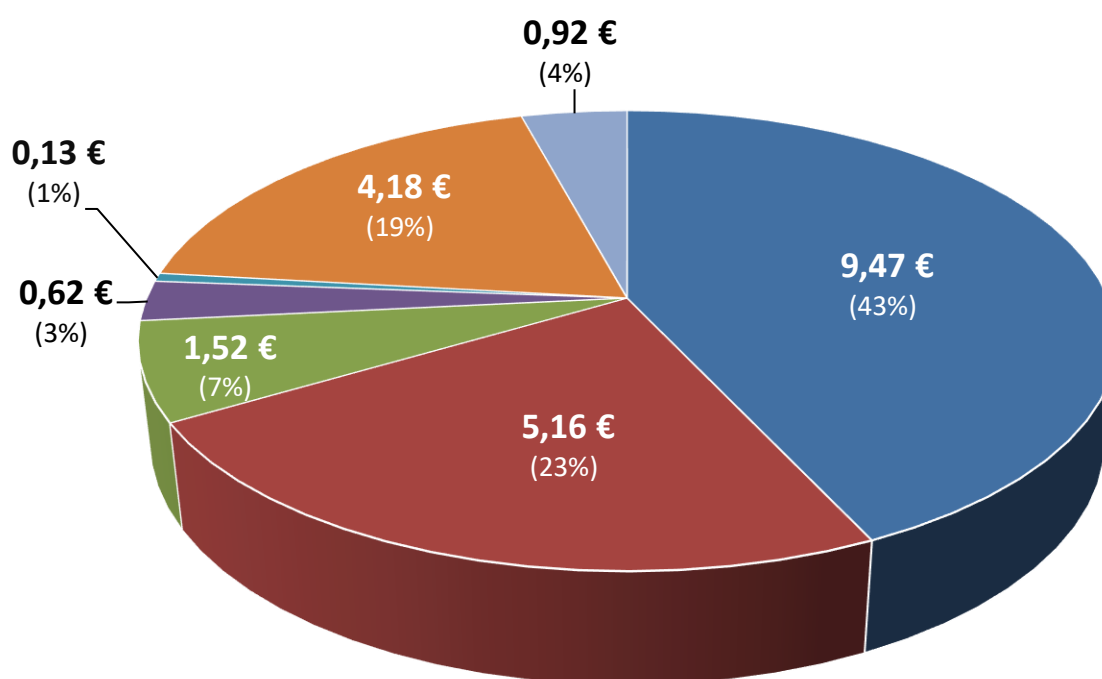
LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

RÉPARTITION MONTANT LICENCE 2025-2026*

LICENCE À 22,00 EUROS

FONCTIONNEMENT FÉDÉRAL	9,47 €
FONCTIONNEMENT DES LIGUES (dont aide à l'emploi 1,5 ETP)	5,16 €
ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE	1,52 €
ASSURANCE AUTO	0,62 €
AUTRES ASSURANCES	0,13 €
SPORT	4,18 €
CULTURE	0,92 €
TOTAL	22,00 €



* Répartition calculée hors subventions ministérielles

Sport & Culture dans la Défense

LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE